

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	14

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 5 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2015

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC

Absent ayant donné pouvoir :

Corinne JOLLY à Francis BRIT

Secrétaire de séance :

Stéphane ROCHER

En début de séance, après sollicitation du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour que soit ajouté à l'ordre du jour l'objet suivant :

- * Signature de conventions de prestations pour la fête communale du mois de juillet

OBJET N° 171 : DÉCISION MODIFICATIVE – TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire indique que lors de l'élaboration du budget en mars dernier, le montant des travaux annuels de voirie n'était pas connu ; il convient d'effectuer un virement de crédits pour pouvoir régler les factures des entreprises RACAUD et ATLANROUTE.

De même au budget primitif, une somme de 45 000 € avait été affectée en dépenses imprévues, cette somme pourrait couvrir les besoins.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée décide du virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement - dépenses

Article 022 - dépenses imprévues	- 45 000
Article 023 - virement à la section d'investissement	+ 45 000

Section d'investissement - recettes

Article 021 - virement de la section de fonctionnement	+ 45 000
--	----------

Section d'investissement - dépenses

Opération 27 - Article 2151 - réseaux de voirie	+ 45 000
---	----------

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 5 octobre 2015

OBJET N° 172 : DÉCISION MODIFICATIVE – COMPTES DIVISIONNAIRES

Le vote du budget primitif principal a fait l'objet de remarques de la part de la trésorerie ; en effet, certains comptes ne sont budgétés que sur la racine du compte et non au niveau du compte tel que prévu par la nomenclature M14 pour une commune de plus de 500 habitants.

Le Maire propose les rectifications ci-après :

Section de fonctionnement - dépenses

Article 6287 - remboursement de frais	- 500
Article 62878 - remboursement de frais à d'autres organismes	+ 500
Article 6573 - subvention de fonctionnement aux organismes publics	- 1 000
Article 657348 - autres communes	+ 1 000

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le virement de crédits proposé ci-dessus.

OBJET N° 173 : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET LOTISSEMENT LES NOYERS PAREDS

Le Maire donne connaissance d'un mail reçu de la trésorerie informant d'anomalies et de déséquilibre dans le vote du budget du lotissement des Noyers Pareds :

- le déstockage nécessite les ouvertures de crédits budgétaires d'ordre suivant :
débit au compte 7133 en fonctionnement et crédit au compte 3355 en investissement pour un montant de 242 360,49 €
- pour le stock final, il faut un débit au compte 3555 en investissement et un crédit au compte 71355 en fonctionnement pour la somme de 242 360,49 €
- le compte 608 en fonctionnement a été omis pour une somme de 7 128,99 €, pour parfaire l'équilibre, il convient de voter une subvention exceptionnelle au compte 774 d'un montant de 7 128,99 €

Par ailleurs, le compte 16874 n'est pas assez détaillé et doit être remplacé par le compte 168748 pour la somme de 3 805,68 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la décision modificative à apporter au budget du Lotissement des Noyers Pareds.

OBJET N° 174 : CONCERT DE NOËL

Traditionnellement et en ouverture des festivités de fin d'année, l'orchestre d'harmonie de la Société Philharmonique de Luçon est invitée à se produire salle du Jary.

Le concert était rémunéré 600 € les années précédentes. Ce montant est maintenu pour 2015.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✗ arrête la date du concert au samedi 5 décembre 2015 à 20h30 - salle du Jary
- ✗ valide la prestation de la Société Philharmonique de Luçon pour un montant de 600 €
- ✗ autorise le Maire à signer la convention correspondante

OBJET N° 175 - ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT AU PERSONNEL COMMUNAL POUR NOEL

Le Maire rappelle que depuis 2005, le personnel communal perçoit, en fin d'année, un bon d'achat dont le montant varie selon le temps de travail de l'agent (plus ou moins d'un mi-temps).

Après délibération, par 13 voix pour et 1 abstention il est décidé :

- * de maintenir le principe du bon d'achat de Noël attribué au personnel communal
- * de fixer à 150 € le montant du bon d'achat offert à un agent à temps plein ou effectuant plus d'un mi-temps
- * de fixer à 80 € le montant du bon d'achat offert à un agent effectuant moins d'un mi-temps
- * de maintenir les conditions d'utilisation dudit bon d'achat

OBJET N° 176 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le secrétariat de l'Association Foncière de Remembrement - AFR de L'Hermenault est assuré par le secrétariat de la mairie. La mission comporte l'établissement du rôle des redevables à la taxe de remembrement, ainsi que la gestion du budget de l'association.

Depuis 2011, une convention annuelle de mise à disposition d'un agent communal est signée entre l'Association Foncière et la Commune de L'Hermenault.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * décide que la convention de mise à disposition sera désormais signée pour une durée de 3 ans
- * constate que la charge de travail a été surestimée et décide de réduire la durée du temps de mise à disposition de 3 jours à 1 journée
- * décide qu'à compter de l'exercice 2015, la mise à disposition d'un agent sera effectué à titre gracieux

OBJET N° 177 – RÉSILIATION D'UN BAIL RURAL – SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL

Monsieur Jacques GALLAIS ayant fait valoir ses droits à la retraite, la parcelle qu'il exploite, cadastrée section ZO n° 85 et appartenant à la Commune de L'Hermenault peut être mise à bail au profit d'un autre exploitant.

Madame Blandine GUILLOTEAU a fait savoir qu'elle souhaiterait reprendre cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- * de résilier le bail rural avec Monsieur Jacques GALLAIS
- * de reconduire le bail rural avec Madame Blandine GUILLOTEAU
- * autorise le Maire à signer le bail correspondant
- * dit que la date de résiliation du bail avec Monsieur GALLAIS sera connue ultérieurement et portée dans l'arrêté régularisant les conditions du fermage

OBJET N° 178 – CONVENTION DE PRESTATION POUR LA FETE NATIONALE

Le Maire rappelle qu'une animation communale a lieu le dimanche précédent le 14 juillet au Stade Beaulieu : vide-greniers, diverses animations, restauration, buvette et feu d'artifice.

A cette occasion, le Conseil Municipal décide, par un vote à main levée, par 14 voix pour, de confier au Maire le choix des intervenants pour les diverses prestations et de l'autoriser à signer tout document à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

- Renonciation à acquérir la parcelle ZM 42 appartenant à Monsieur MARCINIAK
- Multi Service Sud Vendée : deux contrats ont été signés pour les travaux d'entretien ménagers de la salle polyvalente du Jary et de la Mairie
- La soirée des vœux du Maire avec accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 9 janvier 2016
- La cérémonie du 11 novembre sera célébrée à St Martin des Fontaines puis à L'Hermenault avec la participation des deux écoles
- Réunion le 15 octobre pour le Plan Communal de Sauvegarde

La séance est levée à 22 h 15

 Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 171 au n° 178.

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	VILLAUME Jessy
Absente ayant donné pouvoir à Francis BRIT		
SUIRE Christelle	GROSZ Pierre	BRIT Francis
BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	